

Les vaccins : un bien public mondial ?

Covid-19 : bientôt un vaccin ?



Les vaccins : un bien public mondial ?

Plusieurs laboratoires ont annoncé des avancées concernant leur projet de vaccin contre le Covid-19. Mais si la politique vaccinale relève des pouvoirs publics, les vaccins sont commercialisés par des laboratoires privés.

L'actualité

Novembre 2020 : Le laboratoire américain Moderna a annoncé lundi que son projet de vaccin contre le Covid-19 avait atteint une efficacité de 94,5 % selon une première analyse. La semaine dernière, les laboratoires américain et allemand Pfizer et BioNTech avaient déclaré que leur projet de vaccin avait une efficacité de 90 %.

Mercredi dernier, la Commission européenne a [signé un accord avec Pfizer et BioNTech](#). Elle prévoit d'acheter pour l'ensemble des États membres jusqu'à 300 millions de doses. Le même jour, la présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde, a déclaré que, même avec un vaccin contre le Covid-19, la reprise économique en zone euro risquait d'être « instable », selon le rythme de déploiement des traitements.

Dans une tribune publiée jeudi dernier dans Les Échos, l'avocat spécialisé en contentieux des brevets d'invention Matthieu Dhenne redoute que la distribution du vaccin soit ralentie par des questions de propriété intellectuelle. Il rappelle que Pfizer et BioNTech ne se sont « pas engagés à donner accès gratuitement » à leur brevet.

L'éclairage : L'apport des vaccins

Le vaccin est un médicament particulier parce qu'il ne sert pas à traiter, **mais à prévenir les maladies**. Selon l'Organisation mondiale de la santé, une agence de l'ONU, la vaccination permet d'éviter 2 à 3 millions de décès par an. « **À l'exception de l'assainissement des eaux, aucune modalité d'intervention n'a eu autant d'impact sur la réduction de la mortalité** », affirme la Cour des comptes, chargée du contrôle de la dépense publique en France, [dans un rapport publié en 2018](#). Elle ajoute que la vaccination est une des actions de santé publique parmi les moins coûteuses et les plus efficaces. Dans une étude publiée en 2014 portant sur les États-Unis, des chercheurs ont confronté le coût des vaccins pour une génération d'enfants aux économies qui en découlent, qu'elles soient directes (consultations, hospitalisations, etc.) ou indirectes (jours de travail perdus, productivité, etc.). Il en ressort qu'un dollar dépensé permet in fine d'économiser au moins 10 dollars.

Une prérogative de puissance publique

Le vaccin vise à limiter voire à éradiquer les maladies contagieuses. Parce qu'il constitue ainsi un « **outil de défense de la cité** », le vaccin est « **une prérogative historique** » des pouvoirs publics, rappelait dans une conférence tenue en 2017 Xavier Bresse, l'un des directeurs du laboratoire MSD Vaccins. Dans un [article publié en 2015](#) en France, l'économiste de la santé Claude Le Pen explique que pour un individu, le comportement rationnel peut être celui du « passager clandestin » : il ne se vaccine pas pour limiter certains coûts (temps requis pour se faire vacciner, risques d'effets secondaires), tout en comptant sur la vaccination des autres pour être protégé. Théorisé par l'économiste américain Mancur Olson dans un ouvrage publié en 1965, le « **passager clandestin** » est celui qui profite d'une action collective sans la financer ou y participer. Comme le souligne Claude Le Pen, « si tout le monde tient le même raisonnement, personne ne se vaccine. D'où le fait que le vaccin a longtemps été – et est encore partiellement – un des très rares traitements médicaux obligatoires ».

47 milliards de dollars : le chiffre d'affaire du marché des vaccins

En 2019, le marché mondial du vaccin a atteint un chiffre d'affaires de près de 47 milliards de dollars, selon le cabinet d'études de marché Fortune Business Insights. Il représentait 4 % du marché mondial du médicament. En France, le chiffre d'affaires des industriels du vaccin s'élevait à 500 millions d'euros en 2017, soit moins de 2 % des dépenses de médicaments, selon le service des statistiques du ministère de la Santé.

Conception des vaccins

Il faut **entre 8 ans et 18 ans pour mettre au point un nouveau vaccin**, selon le Leem, le syndicat français des entreprises du médicament. Cette recherche peut se faire par le biais d'établissements publics tels que des universités, d'organismes privés à but non lucratif comme l'Institut Pasteur en France ou de sociétés pharmaceutiques privées. L'étape suivante est celle de la production, assurée par des laboratoires privés. Alors que la fabrication d'un médicament dure de quelques semaines à six mois, **celle d'un vaccin nécessite de 6 à 29 mois**, en raison des contrôles qualité qui représentent 70 % de cette durée, selon le Leem. L'Europe est le principal pôle de production des vaccins. En 2019, 76 % des doses mondiales ont été fabriquées dans 11 pays européens, dont la France, selon Vaccines Europe, un regroupement de laboratoires. La plupart de ces doses sont exportées.

La propriété intellectuelle

Le vaccin peut être protégé par un brevet pendant 20 ans. Il confère à son titulaire un monopole sur sa vente jusqu'à échéance du brevet. Le titulaire peut alors le commercialiser lui-même ou vendre des concessions de licence à des tiers pour qu'ils utilisent ou distribuent son invention. Dans un [article publié en mai](#), Bill Wirtz, analyste pour l'Agence pour le choix du consommateur, un groupe mondial de défense des droits des consommateurs, estime que le brevet est le moyen pour les laboratoires de rentabiliser leurs investissements. Il écrit aussi qu'en l'absence de brevet, « **l'incitation à innover disparaît** ». Dans une tribune publiée en mai, l'économiste italien Riccardo Petrella souhaite au contraire que le vaccin soit traité comme un « **bien public mondial** » qui échappe aux marchés. Il propose qu'à minima les États imposent une « licence obligatoire » aux laboratoires déposant des brevets contre le Covid-19. Une telle licence reviendrait à permettre à d'autres acteurs de fabriquer et commercialiser ces vaccins.

Pour aller plus loin

COVID-19

Dans une enquête publiée en mai, Franceinfo **explique que 77 laboratoires, de la petite start-up aux géants de l'industrie pharmaceutique, travaillent sur le développement d'un vaccin contre le Covid-19.** L'article présente les coûts de cette recherche, en partie pris en charge par des financements publics.

→ [Lire l'enquête.](#)

CONCEPTION D'UN VACCIN

Dans un article accompagné d'une vidéo, Euronews **présente les différentes étapes de la conception d'un vaccin**, depuis la phase exploratoire jusqu'à l'arrivée en pharmacie. La chaîne explique que ce processus prend souvent une douzaine d'années.

Source : <https://www.brief.eco/>